

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LE MAIRE,

VU la demande en date du 15/12/2025 par laquelle CLR domicilié 53 Route de Marseille – 38150 CHANAS

Représenté M. DONAT Laurent

 06 80 43 06 40
Mail : laurent@clrresaux.fr

Pour le branchement au réseau électrique, pour le compte de M. ESPARZA Jérémie.

Demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public, voie communale «chemin de chasse », sur la commune de **Beauvoir-de-Marc**,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L113-3, L113-5, L115-1, L141-10 à L141-12;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet et par la loi 83-8 du 07 Janvier 1983,

VU le statut de la Commune de Beauvoir-de-Marc, compétente en matière de voirie,

VU l'état des lieux

A R R E T E

ARTICLE 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

ARTICLE 3 – Implantation et récolelement

L'implantation sera conforme au projet fourni dans le cadre de la demande et à toute préconisation du gestionnaire.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'entreprise fournira un plan de récolelement des travaux sous format papier et informatique.

ARTICLE 4 - Ouverture et durée du chantier

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 100 jours.

L'ouverture de chantier est fixée au 16/12/2025, pour une durée de 100 jours, conformément à la demande d'autorisation de voirie du 15/12/2025.

ARTICLE 5 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 jours à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de 10 jours à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

Après réalisation des travaux, l'entreprise doit la remise en état des lieux. Le remblaiement se fera avec les matériaux extraits hors chaussée. Sous la chaussée (zone goudronnée et accotement de 50 cm) le remblaiement se fera en tout venant 0/80 et réglage en 0/25 avec revêtement identique à l'existant. Le revêtement pourra être de l'enrobé à froid si les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation d'enduits. Ces derniers seront réalisés à la bonne période.

ARTICLE 7 – Entretien et modification des ouvrages

Les ouvrages établis dans l'emprise du domaine public routier Communal devront être maintenus en bon état d'entretien et rester conformes aux conditions fixées dans la présente autorisation.

Le bénéficiaire devra entretenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, auprès du gestionnaire de la voirie.

L'entretien de la végétation poussant au pied des ouvrages aériens implantés sur le domaine public est à la charge du bénéficiaire.

Si la dépose de la (des) ligne(s) aérienne(s) est rendue nécessaire pour les travaux d'entretien (élagage notamment) effectués par le gestionnaire de la voirie, le bénéficiaire sera tenu de la déposer et de la reposer à sa charge et sans indemnité.

La remise à niveau des ouvrages situés en surface de la chaussée (regard, bouches à clef, boucles de détection, chambre, etc.) sera à la charge financière du bénéficiaire ou du gestionnaire de l'ouvrage, notamment en cas de réfection généralisée du revêtement par le gestionnaire de la voirie ou de désordres avérés de ces ouvrages.

Fait à Beauvoir-de-Marc, le 16/12/2025.

Le Maire,
Robert MANDRAND





DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La gendarmerie de St Jean-de-Bournay

Le SDIS de St Jean-de-Bournay

La Police municipale

Le service de transport en commun

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès des services techniques de la Commune ci-dessus désignée.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 à L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers**cerfa**

N° 14023*01

Le demandeurParticulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI

Adresse : 7 Bd Pacatianus CS 208

Code postal : 38217 Localité : VIENNE CEDEX Pays : France
 Nom contact : BALAGUER Prénom contact : Gaelle
 Téléphone : 0607073367 Indicatif pays : +33
 Fax : Indicatif pays :
 Courriel : 2551015856.255101DOV01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : CLR

Adresse : 53 Route de Marseille

Code postal : 38150 Localité : CHANAS Pays : France
 Nom contact : DONAT Prénom contact : Laurent
 Téléphone : 680430640 Indicatif pays : +33
 Fax : Indicatif pays :
 Courriel : laurent@clreseaux.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application _____
 Adresse Numéro : 40 Nom de la voie : CHEMIN DE CHASSE

Code postal : 38440 Localité : BEAUVOIR DE MARC

Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :

Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travauxPose de compteur / branchement aux réseaux (1)

| | Pose de clôtures | Pose de portail (portillon) | Plantations |
|----------------------------|--|--|--|
| A l'alignement | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> |
| En retrait de l'alignement | mètres | mètres | mètres |

Dépôt ou stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)Station service Renouvellement Création Autres

Date prévue de début d'application : 15/12/2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 100

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

(DOV_P1_V6_v1.04)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

TSA 54050
26 avenue de l'Île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9
France

Tel :
2551015856.255101DOV01.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2551015856.255101DOV01
N° affaire : 43507829



L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

MAIRIE DE BEAUVOIR DE MARC
91 chemin de la Fontaine
38440 Beauvoir-de-Marc
France

Courriel: contact@beauvoir-de-marc.com

Tel: +33474587888

Fax:

Objet: Demande d'occupation de voirie pour travaux (Cerfa n°14023*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande de permission de voirie, d'autorisation de voirie, de permis de stationnement et d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

| | |
|--|------------------------------|
| | Fait à : NANTERRE CEDEX 9 |
| | Le : 15/12/2025 |
| | Signataire : BALAGUER Gaëlle |

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| Nature du dépôt ou stationnement | <input checked="" type="checkbox"/> Matériaux <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> | Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/> |
| | Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> : _____ | | | |

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé Diamètre du tuyau _____ millimètres Longueur _____ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

| | | | |
|--------------------------------------|---|--|---|
| Eau potable <input type="checkbox"/> | Eaux pluviales <input type="checkbox"/> | GDF <input type="checkbox"/> | Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/> |
| Eaux usées <input type="checkbox"/> | EDF <input checked="" type="checkbox"/> | Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> | _____ |

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale _____ mètres _____ mètres

Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres

Fonçage _____ mètres _____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipements de la route

Autres (à préciser) _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 43507829

Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 15/12/2025

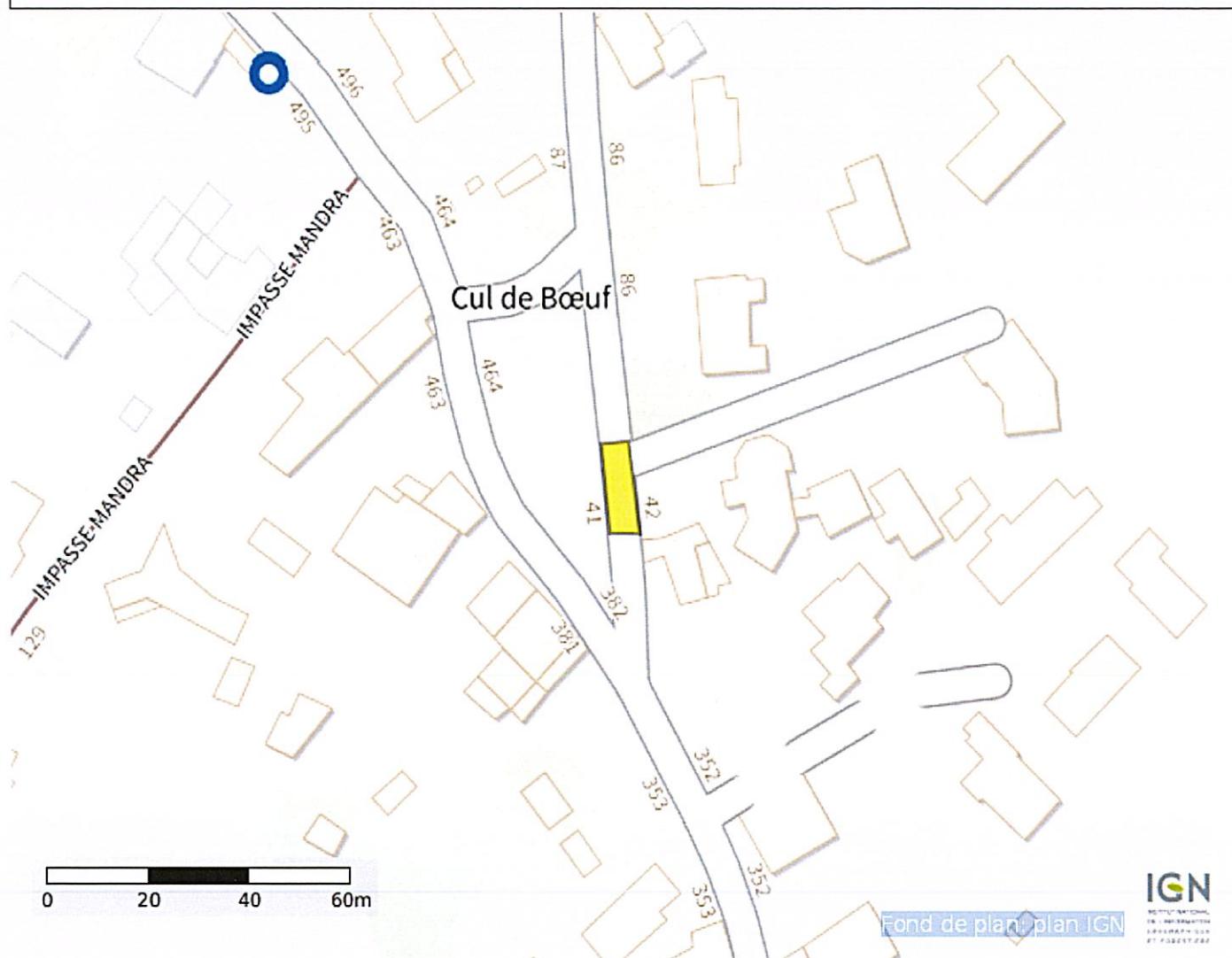
Nom : BALAGUER Prénom : Gaëlle Qualité : _____

(3) Extrait cadastral ou équivalent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

862129.6378489969

6493889.574203617

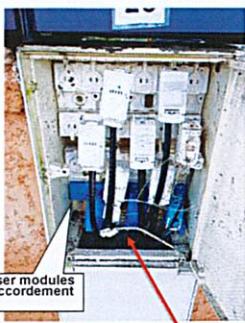
Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,07672034204006 45,52508784937507
5,07665060460567 45,52508315150661
5,07667206227779 45,52493094035728
5,07674850523742 45,52493000078101
5,07673509418964 45,52500516683341
5,07672034204006 45,52508784937507

| | |
|-----------------------|------------------|
| N° OSR : | 43507829 |
| Nom du client : | ESPARZA |
| Lieu d'intervention : | BEAUVOIR DE MARC |

| |
|--------------------|
| Matricole Compteur |
| Index |
| Puissance Contrat |

ETUDE TECHNIQUE



EXISTANT :
REMBT avec 2 réseaux
1 RBP mono

Travaux à charge d' ENEDIS :
Domaine public : voie communale - 40 chemin de Chasse
Coordonnées DMS N 45°31'30" - E 5°4'37"
CONVENTION
Prévoir route barrée

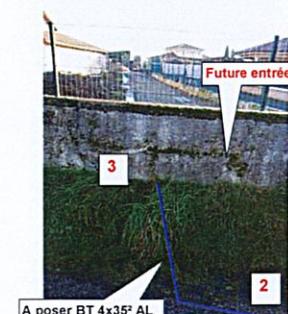
A POSER
Modules de raccordement 704
Borne cible C/C 60A 805
Borne cible type 2 mono cablée 924
Longueur de tranchée (liaison A) 12M dont 7M en enrobé
Longueur de cable (liaison A) 15M en 4x35² AL



Travaux à charge du client:
Créer l'entrée pour pouvoir poser les logettes
Ramener le cable d'alimentation au type 2

Pour la mise en service
Avoir payé la totalité des travaux
Avoir fait le choix d'un fournisseur d'énergies
Remettre le consuel

A poser BT 4x35² AL



Future entrée

